



PV Commission des Terrains

Réunion du 21 Mai 2024

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : Monsieur CLOUVET Jean-Claude

Présents : Messieurs APERT Jean-Marie – COTIN Bernard - GARCIA Salvador – LORGEUX Pascal – TURPIN José

Absents excusés : Messieurs DHORBAIT Christian – FAILLAT Jean-Claude

Assiste : Madame GUILBAUDAUD Sylvie, secrétaire administrative

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

Ouverture de la séance par Jean Claude CLOUVET.

Rapport concernant la réunion de la Ligue qui s'est déroulée le 03 mai à ORLEANS, nous informant que Stadium 2 est prévu en septembre.

Rappel de la CRTIS : Pour les montées de D1 vers R3, le terrain doit être classé impérativement T4/T5, aucune dérogation sera accordée.

- CHARENTON T5
- LURY-MEREAU T5 ou LA CHAPELLE T6 sous réserve des résultats de la dernière journée de championnat fixée au 26/05/24.

Vérification des montées de D2 vers D1 afin de conseiller les Mairies et les clubs.

Le 14 avril 2024 inauguration des lumières du terrain de RIANS (présence de Jean-Claude Clouvet.)

Le 17 mai 2024 inauguration du terrain de Verdigny (présence de Jean-Claude Clouvet et de Salvador Garcia).

Concernant la zone de sécurité 2m50 (zone de dégagement), un courrier sera envoyé aux Mairies dont les terrains ne répondent pas à cette obligation.

Il est demandé aux délégués du District d'envoyer un rapport à la Commission des Terrains via le secrétariat lorsque ceux-ci constatent des anomalies sur les terrains (ex. zone de sécurité non conforme)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

PLANNING :

SAINTE-SOLANGE :

Visite le 24/05/24 effectuée dans le cas de la montée en division supérieure

ST GERMAIN des BOIS

Visite le 21/05/24 effectuée dans le cadre d'un projet de création d'une équipe D4 et l'utilisation du terrain municipal.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

CONTROLES DES TERRAINS :

SAINT-DOULCHARD

Stade des Verdins le 05 juin 2024 à 14h30
Mrs CLOUVET et GARCIA

SANCERRE

Stade Municipal le 06 juin 2024 à 10h00
Mrs APERT et TURPIN

JARS

Stade des 4 Piliers le 07 juin à 15h00
Mrs COTIN et TURPIN

BOURGES

Stade de Vauvert le 10 juin 2024 à 20h00
Mrs APERT, COTIN et LORGEUX

MEHUN

Stade des Acacias le 11 juin à 14h00
Mrs COTIN et LORGEUX

MERY ES BOIS

Stade des Petites Bruyères le 12 juin à 10h00
Mrs COTIN et TURPIN

MEHUN

Stade Poitrenaux le 15 juin 2024 à 15h00

Mrs APERT, CLOUVET et GARCIA

ST AMAND-MONTROND

Stade Baraton date à définir

Mrs DHORBAIT et FAILLAT

ORVAL

Stade du Val d'Or date à définir

Mrs DHORBAIT et FAILLAT

IDS ST ROCH

Stade municipal date à définir

Mrs DHORBAIT et FAILLAT

CONTROLES DE L'ECLAIRAGE :

BOURGES

Stade Rimbault 1, le 22 mai 2024 à 20h30.

Mrs DESOEUVRES et GARCIA

MEHUN SUR YEVRE

Stade Poitrenaux le 22 mai 2024 à 20h30

Mrs COTIN et TURPIN.

CHALIVROY-MILLON

Stade L. Terrasson date à définir

Mrs CLOUVET et GARCIA

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

CLASSIFICATIONS TERRAINS

Rappel des correspondances :

niveau de pratiques des compétitions/catégorie exigée des terrains

LIGUE1 – LIGUE 2	T1
N2 – N3	T2
N3 – R1 – R2	T3
R1 – R2 - R3	T4
R3 – R1F – R2F – D1	T5
D2 – D3 – D4	T6

CLASSIFICATIONS ECLAIRAGE

Rappel des correspondances :

niveau de pratiques des compétitions/catégorie exigée des éclairages

R1 – N3 – N2	E4
N3 – N2	E5
R1 – R2 – R3 – D	E6
ENTRAINEMENT MINIMA 100 LUX	E7

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Fin de la réunion 19h30

Le Président de la Commission,



Jean-Claude CLOUVET

Le Secrétaire de la Commission,



Jean-Marie APERT